
POUR INFORMATION

Changement concernant la distribution des produits d'amidon 2^e partie

Lettre aux clients n° 2012-03

Le 23 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Nous tenons à rappeler à notre clientèle qu'à compter du **1^{er} avril 2012**, l'achat de produits d'amidon et leur distribution aux hôpitaux seront assumés par des organismes d'achats groupés plutôt que par la Société canadienne du sang. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la lettre n° 2011-15, datée du 28 juin 2011.

La Société canadienne du sang collaborera avec les deux fournisseurs de produits d'amidon, Fresenius Kabi et Bristol Myers Squibb, afin de réduire ses stocks de leurs produits respectifs, Voluven[®] et Pentaspan, avant que n'entre en vigueur le nouveau modèle de distribution. Au cours des deux semaines précédant la transition, les hôpitaux devront absolument communiquer leurs besoins à l'établissement local de la Société canadienne du sang pour s'assurer que les produits nécessaires soient disponibles.

La date limite pour commander des produits d'amidon à la Société canadienne du sang est le 30 mars 2012. Si les produits demandés ne sont pas disponibles auprès de l'établissement local de la Société canadienne du sang pendant la dernière semaine avant la transition, ils pourront être commandés, en suivant le nouveau processus, n'importe quand après le 19 mars 2012.

Le 1^{er} avril, la commande et la distribution de produits d'amidon seront prises en charge par les organismes de soins de santé locaux. Ces organismes appliqueront leurs propres modalités de commande et de distribution et les transmettront directement aux hôpitaux dont ils ont la responsabilité. Si l'organisme de soins de santé local ne vous communique pas son processus de commande d'ici le 29 février, veuillez contacter Michelle Grant à l'adresse Starches@HSSBC.ca.

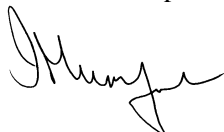
Les hôpitaux sont priés de ne pas accumuler de réserves de produits d'ici le mois d'avril 2012 pour ne pas grever les stocks restants de la Société canadienne du sang. Il nous a d'ailleurs été demandé de surveiller la demande de produits et de signaler toute tendance inhabituelle aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

Des renseignements supplémentaires seront communiqués par les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les autorités régionales de la santé ou les organismes de soins de santé.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web (www.sang.ca), dans la rubrique « Hôpitaux ». Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au département des produits plasmatiques et services connexes de la Société canadienne du sang, au 613-739-2542.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le chef de l'exploitation,



Ian Mumford